



ENVIRONNEMENT , FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

DÉCHETS, COLLECTE ET PRÉVENTION : FAITES VOS DÉMARCHES EN LIGNE !

Mis en ligne le 11 février 2020

Déchets, collecte et prévention : Il est désormais possible d'effectuer vos démarches en ligne !

Le portail « [Démarches en ligne](#) » vous permet désormais de faire à distance et à tout moment vos demandes dématérialisées auprès du service déchets de la Communauté de Communes. Vous y retrouverez tous les formulaires pour faciliter vos démarches administratives : Emménagement, déménagement, changement de composition de foyer etc...




≡ RETOUR À LA LISTE



Mairie de Saint-Mars-du-Désert

1, rue de la Mairie

44850 Saint-Mars-du-Désert

 02 40 77 44 09

 **CONTACTEZ-NOUS**

Horaires :

Lundi > jeudi

9h00 > 12h00 / 13h30 > 17h30

Vendredi

9h00 > 12h00 / 13h30 > 17h00

Samedi (Uniquement Etat Civil hors vacances scolaires)

9h00 > 12h00